



A. G. B.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège social : Centre Commercial Plein Ciel
Avenue de Corbeil
77350 LE MEE S/SEINE
491 706 016 R.C.S. MELUN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUILLET 2011

-=-=-=-=-

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission remise par Monsieur Jean-Marc JABOUILLE de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, en raison de la demande de liquidation de sa retraite auprès des institutions et organismes d'assurances vieillesse.

Elle remercie Monsieur Jean-Marc JABOUILLE pour les services qu'il a rendu à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Monsieur Hervé BOURSE continuera à exercer seul les fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts, après cessions de parts sociales intervenues ce jour entre les associés :

Article 7 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE (10 000) €.

Il est divisé en MILLE (1 000) parts sociales de DIX (10) € chacune, numérotées de 1 à 1 000, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

* A Monsieur Jean-Marc JABOUILLE, à concurrence de DEUX CENT QUARANTE NEUF parts sociales, numérotées de 1 à 249, ci	249 parts
* A Madame Maryse JABOUILLE, à concurrence de DEUX CENT QUARANTE NEUF parts sociales, numérotées de 351 à 599, ci	249 parts
* A Monsieur Hervé BOURSE, à concurrence de QUATRE CENT CINQUANTE DEUX parts sociales, numérotées de 250 à 350 et de 600 à 950 ci	452 parts
* A Madame Marianne BOURSE, à concurrence de CINQUANTE parts sociales, numérotées de 951 à 1000, ci	50 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1 000 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le Gérant
Hervé BOURSE

